Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260413-03BIS13042026-DE

Département du MORBIHAN - COMMUNE DE NEULLIAC

Nombre de conseillers	
En exercice :	15
Présents :	15
Absents :	0
Procurations :	0
Votants :	15

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2026

Date de convocation : 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Neulliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre LE PONNER, Maire, Madame Véronique BLANDEL, Monsieur Christian MOTREFF, Madame Murielle GAMBIER, Monsieur Loïc PLANCHON adjoints, Madame Madeleine RAULT, Monsieur Dominique DUBOIS, Madame Evelyne HUBY, Monsieur Olivier CONRAD, Madame Louise-Marie GUEGAN, Madame Stéphanie LE BOLLAN, Madame Corinne MARTIN, Monsieur Anthony CADET, Monsieur Alexandre JAOUEN, Monsieur William COLLIN

Avaient donné pouvoir : /

Étaient absents : /

Madame Véronique BLANDEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

03BIS-13/04//2026 - Délégations aux adjoints et aux conseillers délégués

Le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal (art. L 2122-18 du CGCT).

La délégation consistera pour le maire à transmettre certaines des prérogatives qui lui ont été confiées à certaines personnes. Elle constitue un acte de confiance.

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 mars 2026, le conseil municipal, à l'unanimité avait décidé d'élire quatre adjoints au maire

Monsieur le maire propose d'attribuer les délégations de fonction à chaque adjoint comme suit :

- 1ère adjointe : Mme Véronique BLANDEL, chargée de l'éducation et des affaires sociales
- 2ème adjoint : Mr Christian MOTREFF, chargé des travaux, de l'urbanisme et du développement économique
- 3ème adjointe : Mme Murielle GAMBIER, chargée de la vie associative, du patrimoine et de la culture,
- 4ème adjoint : Mr Loïc PLANCHON, chargé de la communication et de l'enfance, jeunesse

Monsieur le maire propose d'attribuer les délégations de fonction à un conseiller délégué comme suit :

- 1 conseiller délégué : Monsieur Olivier CONRAD chargé de la voirie communale et de l'agriculture

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215601469-20260413-03BIS13042026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les attributions des délégations de fonction à chaque adjoint et conseiller délégué suscité.

Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Le registre dûment signé,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Pierre LE PONNER

La secrétaire de séance,
Véronique BLANDEL

MAIRIE DE NEULLIAC (MORBIHAN)